



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***22141194***Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi**21 NOV. 2022****Le Greffier**N° d'entreprise : **874 422 435****Nom**(en entier) : **TotalEnergies Petrochemicals Development Feluy**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Zoning Industriel, Zone C, 7181 Feluy****Objet de l'acte : Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire
du 30 juin 2022**

Révocation du commissaire et nomination d'un nouveau commissaire

Suite à la décision du 25 mai 2022 prise par l'assemblée générale de TotalEnergies SE de remplacer le commissaire aux comptes KPMG, au niveau de la Compagnie TotalEnergies, par Pricewaterhouse Coopers, l'assemblée générale révoque en tant que commissaire aux comptes la société KPMG Réviseurs d'Entreprises, Luchthaven Brussel Nationaal 1K, 1930 Zaventem, représentée par Monsieur Fabian Branswyk à partir de l'exercice 2022.

L'assemblée générale nomme en tant que commissaire aux comptes la SRL PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'Entreprises, Culliganlaan 5, 1831 Machelen, représentée par Monsieur Patrick Mortroux, pour terminer le mandat de KPMG prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2023 relative à l'approbation des comptes clos le 31 décembre 2022. L'assemblée générale prend acte que PricewaterhouseCoopers a fait savoir à la Société qu'il acceptait le mandat de commissaire aux comptes et qu'il n'avait fait l'objet d'aucune des incompatibilités prévues par les dispositions légales en vigueur. Ses émoluments seront fixés ultérieurement de façon unitaire.

N. Van Frachen
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/11/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).